

COMMUNE DE
GERMIGNY L'ÉVÊQUE
77910

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE **MEAUX**
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Tél : **01.64.33.01.89**
Fax : 01.64.33.86.66
courriel : mairie.germigny-leveque@wanadoo.fr

**Compte Rendu du Conseil Municipal
en date du 7 décembre 2021**

Le Conseil Municipal de Germigny l'Évêque, dûment convoqué par son Maire, Mme MARIE-MELLARE Aline, se réunira en session ordinaire le :

**Mardi 7 décembre 2021
à 20 h
salle ruelle aux Loups**

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent conseil municipal

Délibérations

2021-37 - Décision modificative budgétaire
2021-38 - Modification relative à la cession de parcelle ZA40 (délibération n° 2021-29)
2021-39 - Renouvellement du bail de pêche
Questions diverses 2021-40 - Reprise d'une concession de terrain

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 11
votants : 13

L'an deux mille vingt et un le sept décembre à vingt heures
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
29 novembre 2021

Étaient Présents :

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain – DANET Céline - CASCALES Rodolphe – DUBREUIL Joëlle - RISPINCELLE Josiane – MERLIN Bruno – ZOETEMELK Danièle – SALAMONE Célestin – LONGUET Bérangère – ZITOUNI Lydie.

Absents représentés : M. Philippe LEFRANÇOIS par Mme Joëlle DUBREUIL – M. Jean-Marie MORLET par M. Bruno MERLIN

Absents excusés : M. Jean-Luc SCANZAROLI – Mme Carole BARRANGER

Secrétaire : Mme Céline DANET

2021-37 – Décision modificative budgétaire n°1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2021 :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
012 / 6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	7 940,00
012 / 6455	COTISATIONS POUR ASSUR. CAPITAL-DECES	2 500,00
012 / 6411	PERSONNEL TITULAIRE	4 000,00
012 / 6451	COTISATIONS A L'URSSAF	3 000,00
	Total	17 440,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 615231	Voiries	5 000,00
011 / 6168	Autres	3 000,00
011 / 6042	ACHATS PRESTAT. SERVIC. (AUTRES QUE TERRAINS)	6 940,00
011 / 6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	2 500,00
	Total	17 440,00

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (13)

2021-38 – Modification relative à la cession de la parcelle ZA 40 (délibération n° 2021-29)

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2021-29 en date du 1^{er} septembre 2021 la commune a accepté de céder une partie de la parcelle ZA 40 à un administré, la superficie avait été évaluée provisoirement à 4000 m² dans l'attente du plan de division établi par le géomètre pour un prix de cession de 3 €/m².

Le plan de division établi par le géomètre détermine une superficie de 5204 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, **ACCEPTTE** de céder une partie de la parcelle ZA 40 pour une superficie de 5204 m² aux conditions suivantes :

- prix de cession 3 €/m² (trois euros) pour une superficie de 5204 m²
- prise en charge des frais de géomètre et des frais de notaire par l'acquéreur
- préservation du droit de passage dont bénéficie les tiers pour accéder à la parcelle ZA 76.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (13)

2021-39 – Renouvellement du bail de pêche

La convention passée entre la mairie de Germigny l'Evêque et l'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Varredes, Germigny, Congis étant arrivée à son terme, aucune demande de résiliation n'ayant été réceptionnée, Mme le Maire propose au conseil de renouveler le bail pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** de renouveler le bail de pêche pour une durée de 3 années renouvelable à compter du 1^{er} juin 2021.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (13)

Questions diverses 2021-40 - Reprise d'une concession de terrain

Madame le Maire informe le conseil que M. et Mme AUBRY titulaire d'une concession terrain n°135, dans le cimetière communal de Germigny l'Evêque a manifesté par courrier, son souhait de rétrocéder cette concession à la Commune.

La concession de terrain a été acquise le 9 juillet 2012 pour un montant total de 300 € et se trouve libre de toute occupation.

Cette rétrocession est accordée contre remboursement par la commune à M. et Mme AUBRY concessionnaire actuel d'un montant de 300 € représentant le prix de ladite concession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTTE** à l'unanimité des membres présents et représentés de rembourser la somme de 300 € à M. et Mme AUBRY qui rétrocède la concession terrain n° 135 à la commune.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (13)

Fin du conseil à 20 h 30